

**SAMEDI 20 FEVRIER, ON N'A PAS PISCINE, ON N'A PAS LA FLEMME, ON LACHE SON CLAVIER ET ON REJOINT LA MOBILISATION NATIONALE POUR LA LEGALISATION DE LA « CIF » !!!**

**ON A BESOIN DE TOI, C'EST IMPORTANT !!!**

Amies motardes, amis motards et scooteristes,

Suite à la fin de l'expérimentation de la CIF (Circulation Inter-Files), la FFMC a rencontré les responsables de la SR (Sécurité Routière).

La SR a reconnu que les résultats de cette expérimentation étaient imprécis et a décidé de la renouveler. Celle-ci devrait entrer en application d'ici environ 2 mois, le temps de déposer le décret et de sa validation par le Conseil d'État.

La FFMC a très clairement exprimé à la SR, que la CIF est pratiquée par les 2RM (2 Roues Motorisés) depuis que les bouchons existent et qu'une éventuelle interdiction serait inacceptable et très lourde de conséquences.

Pourquoi ?

En termes de sécurité :

- En inter-files, le 2RM a plus de visibilité que s'il roule derrière une voiture ou un camion.
- Dans un bouchon, on sait bien que les distances de sécurité ne sont pas respectées et que les véhicules sont très proches les uns des autres. En cas de freinage ou de ralentissement brusque, si le 2RM roule dans la file, il risque de se faire percuter par l'arrière et d'être projeté dans le véhicule de devant.

En termes de mobilité :

- Interdire la CIF aux 2RM, n'a aucun sens. Grâce à sa faible largeur, il apporte une fluidité évidente à l'engorgement d'un trafic urbain souvent saturé.
- Sur le même trajet qu'un 4 roues, la mobilité d'un 2RM, lui permet de circuler beaucoup moins longtemps.
- Si les centaines de milliers de 2RM qui circulent dans les grandes agglomérations étaient obligés de rouler dans la file, il est évident que les bouchons seraient encore plus énormes.
- Les citadins des très grandes villes qui sont les premiers à hurler contre les 2RM, sont également la population qui est la plus demandeuse de « Moto-Taxis » et de livraisons rapides de repas ou de produits divers. Le marché des « Motos-Taxis » et de la livraison à domicile et au bureau a explosé et de nombreux livreurs, se déplacent en 2RM. Curieux, non ?
- En Belgique la CIF est légalisée depuis septembre 2011. Un rapport de l'université de Louvain (B) détermine que 10% de 2RM en plus = 40% de bouchons en moins.

Pour toutes ces raisons, la FFMC exige la légalisation de la CIF !!!

Car il faudrait être de très mauvaise foi pour ne pas en reconnaître les avantages. C'est une question majeure de sécurité, de mobilité et une affaire de bon sens.

Par ailleurs, sa légalisation permettra qu'elle soit officiellement enseignée lors de la formation à la conduite des futurs usagers auto et moto, et donc rendue encore plus sûre...

**AIDEZ LA FFMC A VOUS AIDER, CAR SANS VOUS, ELLE NE PEUT RIEN FAIRE !!!**

Jean-Marc BELOTTI

Coordinateur FFMC Paris et Petite Couronne